

## Tunnel sous la Citadelle - Approbation de la mise en compatibilité du POS centre-ville

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Par sa délibération en date du 15 avril 1991, le Conseil Municipal a autorisé le lancement des enquêtes publiques conjointes d'utilité publique et parcellaire, préalables à la réalisation du projet routier de tunnel sous la Citadelle, et en application de l'article L 123.8 du code de l'urbanisme, a autorisé également l'enquête publique préalable à la mise en compatibilité du POS centre-ville, approuvé le 8 décembre 1981 et modifié les 16 janvier 1989 et 25 juin 1990.

En effet, la mise en compatibilité du POS centre-ville était nécessaire en raison :

- du déplacement du tracé du projet de tunnel routier sous la Citadelle,
- de la réalisation de deux rond-points : l'un côté Faubourg Tarragnoz, l'autre Faubourg Rivotte,
- du bénéficiaire de l'emplacement réservé qui devient la Ville de Besançon et non plus l'État (lettre d'accord en date du 15 octobre 1990 du Ministère de l'Équipement, des Transports et de la Mer).

L'enquête publique qui s'est déroulée du 10 juin 1991 au 12 juillet 1991 n'a soulevé aucune observation en ce qui concerne cette mise en compatibilité du POS centre-ville.

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver la mise en compatibilité du POS centre-ville, approuvé le 8 décembre 1981, modifié les 16 janvier 1989 et 25 juin 1990, en application de l'article 123.8 du code de l'urbanisme.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Tout le monde est d'accord sur ce projet qui, je crois, est bien vu par l'ensemble des Conseillers Municipaux et qui démarrera certainement en avril 1992. Nous en reparlerons car nous avons eu une question sur le dépassement de dépenses pour le tunnel sous la Citadelle et des réponses imprécises avaient été fournies sur ce dépassement.

En réalité, il y a trois parties dans ce dépassement et l'une d'entre elles de l'ordre de 6 millions concerne un aménagement de voiries au-delà du tunnel sous la Citadelle en direction de la sortie ville direction Lausanne et de la sortie ville direction Lyon, plus des dépenses complémentaires mais indispensables à la sécurité et tout cela fait qu'il y a effectivement un projet plus important.

Nous en reparlerons à l'occasion puisque nous redemanderons des subventions au Conseil Régional et au Conseil Général sur le dépassement, les crédits ayant été accordés par ces deux assemblées sur une base de dépenses de l'ordre d'une quarantaine de millions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.